

Mesures d'accompagnement

Enjeu : Réservoirs biologiques du bassin Seine Normandie

à l'échelle d'un secteur

Secteurs concernés : réservoirs biologiques du bassin Seine-Normandie en MVO et Aisne non navigable y compris en zones de frayères

| Points de vigilance | Acteurs | Indicateur |
|--|---|------------------|
| Mettre en place une instance de concertation locale qui examine les problématiques relatives aux carrières | CLE, syndicat de rivière, EPTB, collectivités (SCOT), ONEMA | Date de réunions |
| Délimiter - les secteurs qui présentent une sensibilité écologique particulière et leur zone d'influence - les zones où la ressource peut être exploitée (en cohérence avec les dispositions du SDAGE) | Acteurs mandatés par l'instance définie ci-dessus | Avancement étude |
| Respecter : - les secteurs qui présentent une sensibilité écologique particulière et leur zone d'influence - les zones où la ressource peut être exploitée (en cohérence avec les dispositions du SDAGE) - les zones de frayères ou d'alimentation de la faune piscicole stratégiques délimitées par arrêté préfectoral | Exploitants | |
| Vérifier la non dégradation des fonctionnalités biologiques | ONEMA | |

à l'échelle d'une exploitation dans le cadre d'une étude d'impact

Secteurs concernés : réservoirs biologiques du bassin Seine-Normandie en MVO et Aisne non navigable y compris en zones de frayères

| Points de vigilance | Acteurs | Indicateur |
|---|------------|------------|
| Volet « milieu nature » de l'étude d'impact : - analyser l'impact de l'exploitation sur le fonctionnement hydraulique et/ou le colmatage (selon nature des frayères) | Exploitant | |
| Durant l'exploitation : - prévenir le colmatage des frayères | Exploitant | |
| Lors de la remise en état : - Favoriser les zones de fraye | Exploitant | |